

DECISION DE RETROCESSION

Publication effectuée en vertu de l'article R 142-4 du Code Rural et de la Pêche maritime, relatif à la publication des décisions de rétrocession

La SAFER Grand-Est porte à la connaissance du public qu'elle a décidé de la (des) rétrocession(s) ci-après :

RR 57 21 0207 01

Commune de FRANCALTROFF(57)

- Surface sur la commune : 7 ha 78 a 69 ca

A n°143-144-145-146-147-148-149

- Superficie totale : **7 ha 78 a 69 ca**

pour un prix de **68 275,80 €** (en ce compris les frais d'achats répercutés)

à **GFA DU ROTHOF**, Ferme du Rothof 57660 HELLIMER,

Motif de l'attribution :

- INSTALLATION AIDEE A TITRE PRINCIPAL de Madame HEN Laura demeurant Ferme du Rothof – 57660 HELLIMER, laquelle intégrera l'exploitation familiale des parents.
- Apporteur de capitaux, cession du bien aux GFA DU ROTHOF, lequel s'oblige à consentir un bail rural à long terme au profit de Madame HEN Laura permettant son installation à titre principal.
- Dossier indissociable des rétrocessions n°RR 57 21 0204 01 et n°RS 57 21 0208 01.

Pour la SAFER, le 12 JUIN 2023

Jérôme DINCHER
Chef de service

A FRANCALTROFF, le 13 JUIN 2023

Visa du Maire et cachet

(valant attestation d'affichage pendant le délai légal de 15 jours)

Par délégation
L'Adjointe
Mme SCHROEDER
Schroeder

